

Découvrez la Cité musicale de l'île Seguin en page 8

SOMMAIRE

- Une rentrée numérique p. 2-3
- Paroles d'élue
Christiane Barody-Weiss p. 4
- Les décisions départementales p. 5-7
- La Cité musicale dévoilée p. 8-9
- Protection maternelle et infantile p. 10
- Les actualités p. 11
- Le conseil général recrute p. 12

CHIFFRE DU MOIS

2,35

hectares. Il s'agit de l'emprise sur laquelle sera construite la Cité musicale sur la pointe aval de l'île Seguin à Boulogne. La ville a cédé le terrain au conseil général pour un euro symbolique.

Grand Paris métropole : un projet réactionnaire

Le projet de création d'une métropole du Grand Paris, voté le 23 juillet dernier par l'Assemblée nationale signe la mort de la démocratie locale. Le cœur de cette réforme consiste en effet à déposséder les communes de leurs compétences en matière de logement et d'urbanisme.

La vocation de cette nouvelle usine à gaz n'est autre que de densifier la petite couronne, déjà totalement saturée, contre la volonté des Franciliens. Or Paris et la petite couronne comptent déjà le plus grand nombre d'habitants au mètre carré de toute l'Europe !

En 2009, dans ce périmètre de 762 km², l'Insee dénombrait 6 630 370 habitants, soit une densité de 8 701 habitants au km² : deux fois plus que l'équivalent londonien...

En 2012, 38 000 logements, toutes catégories confondues, ont été mis en chantier en Île-de-France

soit près de deux fois moins que l'objectif prévu par le schéma directeur du conseil régional. Le gouvernement a donc imaginé un machin bureaucratique pour contrôler le foncier des communes de banlieues et les bétonner, privant ces territoires de l'avantage que les lois Defferre de 1982 leur avait permis de développer par rapport à Paris : la qualité de vie.

Pour ne rien arranger, le texte est muet sur les hausses d'impôts qui seront nécessaires pour financer la création de cette métropole qui ne fait que rajouter un étage de plus au millefeuille administratif français.

Patrick Devedjian
Député et président
du conseil général des Hauts-de-Seine

L'AGENDA

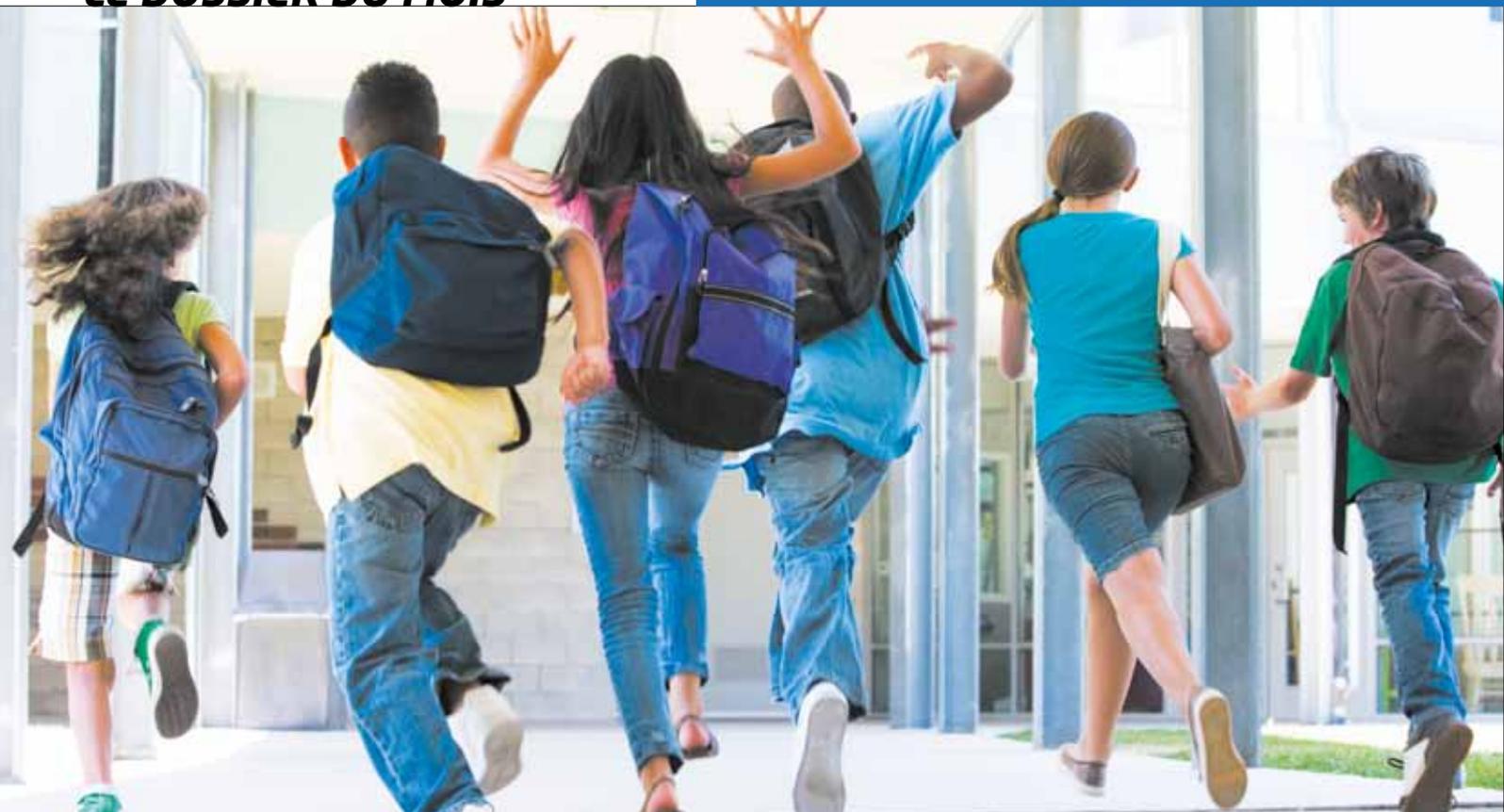
Du 12 au 15 septembre
Championnats d'Europe de concours complet juniors au haras de Jardy

Samedi 14 et dimanche 15 septembre
> Journées européennes du Patrimoine dans les trois musées départementaux
> Inauguration des parterres de broderies restaurées au domaine de Sceaux

Lundi 16 septembre
Commission permanente à l'hôtel du Département à Nanterre

Dimanche 22 septembre
Journée du cheval au haras départemental de Jardy





Collèges : une rentrée numérique

La rentrée scolaire sera marquée par la quasi-généralisation de l'ENC Hauts-de-Seine. Tour d'horizon des nouveautés 2013-2014.

L'ENC Hauts-de-Seine

L'environnement numérique des collèges des Hauts-de-Seine (ENC) est un programme mis en place par le conseil général en partenariat avec l'Éducation nationale. Gestion des absences et des notes, cahier de textes, messagerie et annuaire, ressources pédagogiques en ligne..., le portail environnement numérique de travail (ENT) propose de nombreux services numériques éducatifs et est accessible aux professeurs, élèves, parents et personnel administratif. L'ENC comprend également la mise en place d'un réseau interne dédié, sécurisé et haut débit et une assistance technique. Vingt-et-un nouveaux collèges s'ajoutent aux soixante-huit déjà utilisateurs d'ENC Hauts-de-Seine.

Au total, 89 établissements publics bénéficient du dispositif. Les quatre derniers collèges volontaires le seront en 2014. La rentrée 2013 verra également trois collèges expérimenter les tablettes numériques. Des classes nomades de trente tablettes seront mises à la disposition des élèves pour aller vers des usages personnalisés.

Langues Hauts-de-Seine

Le dispositif s'adresse, depuis 2011, aux collèges publics volontaires qui souhaitent renforcer l'apprentissage des langues vivantes en favorisant la pratique de l'oral en classe et l'entraînement à l'oral à domicile. Le conseil général met à disposition pour une année

scolaire une mallette de baladodiffusion et des lecteurs MP4 (lecture audio et vidéo) à destination de classes menées par des enseignants de langues vivantes volontaires dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire.

L'objectif pour les élèves est d'augmenter leur temps d'exposition aux langues, de leur permettre de travailler à leur rythme, de diminuer leurs appréhensions liées à la prise de parole et de permettre une évaluation personnalisée par leur enseignant. Le Département alloue une enveloppe de 50 000 € aux dix collèges retenus. Vingt-deux collèges sont participants en 2013-2014.

« Classes créatives »

Nouveautés 2013-2014, ce dispositif consiste à réaliser une œuvre suivant un thème interdisciplinaire choisi dans les programmes scolaires. Il est ouvert aux classes de 6^e, 5^e et 4^e, ainsi qu'aux unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) et aux unités d'enseignement (UE) des établissements d'enseignement, publics et privés sous contrat. Le thème est choisi par le Département. L'objectif est d'inciter les enseignants à conduire avec les élèves une réalisation concrète. Toutes les classes du dispositif ayant participé bénéficieront d'une sortie pour découvrir des aspects insolites ou méconnus des Hauts-de-Seine.

73 450

Élèves feront leur rentrée dans les collèges publics et privés des Hauts-de-Seine.

89

Collèges publics bénéficient du dispositif ENC Hauts-de-Seine (environnement numérique des collèges). Les quatre derniers établissements volontaires le seront en 2014.

4

Nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) ouvrent leurs portes aux élèves souffrant d'un handicap. Au total, ce sont 49 Ulis présentes dans les collèges publics et privés du département.

Les travaux dans les collèges

73 450 collégiens, 132 établissements, 98 publics, 34 privés. Le conseil général consacre 70 M€ en 2013 pour financer les programmes de construction, reconstruction, réhabilitation et rénovation des bâtiments d'enseignement. Chaque année des travaux de sécurité sont effectués dans une perspective de présentation du patrimoine bâti et d'amélioration du cadre de vie scolaire. La construction d'un gymnase à Maison-Blanche à Clamart débutera fin 2013. Les travaux de reconstruction du collège René-Descartes sont en cours. La livraison de la première phase des travaux est prévue en janvier 2014.

La rentrée 2013 voit la mise en place du contrat de performance énergétique (CPE). Les travaux d'amélioration sont réalisés en deux phases ; en 2013 pour André-Malraux à Asnières, Paul-Landowski à Boulogne-Billancourt et Pierre-Brossolette à Châtenay-Malabry et en 2014 pour Guy-Môquet à Gennevilliers, Jean-Jaurès à Levallois et Édouard-Manet à Villeneuve-la-Garenne. Le CPE a vocation à être généralisé.

Demi-pension : une aide renforcée pour les familles aux revenus modestes.

Les familles qui connaissent des difficultés financières peuvent bénéficier d'une aide à la demi-pension à la condition que l'enfant soit inscrit dans un collège public ou privé sous contrat. Aucune condition d'âge n'est exigée. Les demandes sont à adresser au chef d'établissement dès la rentrée scolaire accompagnées des documents justificatifs des ressources. En 2012-2013, 27 % des élèves demi-pensionnaires ont bénéficié de l'aide départementale à la demi-pension.

Pass Hauts-de-Seine jusqu'au 30 novembre

Le Département invite les élèves des Hauts-de-Seine, inscrits en 6^e, 5^e, 4^e et 3^e dans un collège public ou privé sous contrat, à retirer en ligne, sur pass.hauts-de-seine.net/pass/web/inscription, leur passeport de 70 € avant le 30 novembre. Le guide des organismes partenaires est accessible en ligne pendant la période d'inscription avec la possibilité d'une recherche par commune et par activité. Pour l'année 2013-2014, les tickets sont à utiliser obligatoirement avant le 31 mars 2014. En cas de difficultés à l'inscription, un numéro vert, gratuit, est proposé : le 0 800 076 092 accessible de 9 h à 19 h du lundi au vendredi.



Éric Berdoati

Groupe Majorité départementale (UMP)
www.elus-majorite92.com -

UNE RENTRÉE 2013 PLACÉE SOUS LE SIGNE
DU NUMÉRIQUE

Le Département poursuit sa démarche d'investissement et d'innovation dans les collèges. En cette rentrée 2013, le Département compte 89 collèges numériques. En effet, le déploiement du programme environnement numérique des collèges (ENC) est presque achevé. Les acteurs de l'éducation, enseignants, élèves et parents peuvent travailler en réseau grâce au portail d'environnement numérique de travail (ENT) en s'appuyant sur une dotation matérielle innovante comme les baladodiffuseurs qui équipent vingt-deux classes et les tablettes numériques qui font leur entrée dans trois collèges.



Jean-Loup Metton

Groupe Majorité départementale (UDI)
www.elus-majorite92.com - jmetton@cg92.fr

BONNE RENTRÉE 2013 !

Dans les Hauts-de-Seine, nous continuons à investir pour la réussite des collégiens. Au-delà des différents investissements qui s'élèveront à 70 millions d'euros pour 2013, il y a aussi les différents dispositifs qui ont vocation à améliorer la qualité de l'enseignement et qui ont fait leurs preuves, comme les technologies numériques, les ENC, les Internats pour la réussite, les médiateurs éducatifs. La rentrée des classes est toujours un moment particulier dans la vie scolaire de nos enfants. Celle de 2013 ne devrait pas déroger à la règle. Bonne rentrée.



Jean-André Lasserre

Groupe PS, Europe Écologie, Les Verts
www.ps92.com - www.jeanandrelasserre.fr

COLLÈGES : INVESTISSONS POUR L'AVENIR !

Les Voyages européens financés par le conseil général sont supprimés. Nous demandons au Président à tout le moins de redéployer cette somme en faveur des initiatives venant des collèges (voyages scolaires, projets pédagogiques, etc.). Et de donner la priorité aux actions pédagogiques et éducatives permettant de lutter contre l'échec scolaire, d'assurer l'égalité des chances en lieu et place d'une politique de réduction des moyens qui ne dit pas son nom. Faut-il le rappeler, les actions auprès de nos collégiens sont de la compétence du Département.



Catherine Margaté

Groupe communiste et citoyen
www.groupe-communiste92.org
RESTAURATION SCOLAIRE : UNE NOUVELLE FOIS,
SANS DÉBAT, P. DEVEDJIAN DÉCIDE ET PRIVATISE

Après le constat désastreux de la délégation de la facturation aux « titulaires de marchés de restauration » où les erreurs de gestion se sont accumulées avec des répercussions financières pour les familles, Patrick Devedjian poursuit son aveuglement pour le privé avec une nouvelle délégation de service public pour la restauration scolaire des collèges. Ceci sans débat ni avec les élus ni avec la communauté éducative principalement concernée. Le groupe communiste et citoyen a demandé que l'ensemble des conseils d'administration des collèges soit saisi dès la rentrée scolaire pour en débattre.

« L'investissement du conseil général est très largement supérieur à celui des autres départements franciliens »

Y a-t-il une spécificité de la politique éducative du conseil général des Hauts-de-Seine ?

Le Département mène une politique éducative novatrice depuis 1986, centrée sur le soutien à la réussite des collégiens et tout particulièrement de ceux qui éprouvent le plus de difficultés.

Le conseil général privilégie des actions interdisciplinaires autour d'une pédagogie concrète avec la mise en place de projets notamment dans le cadre du soutien aux initiatives éducatives locales (Siel).

Des dispositifs spécifiques ont été mis en place permettant une prise en charge plus individualisée des élèves. On peut notamment citer les ateliers pédagogiques, les études encadrées ou le tutorat dans Prémis. L'objectif est toujours le même : créer les conditions de la réussite pour chaque collégien en favorisant son engagement dans un projet motivant qui l'incite à acquérir des compétences nouvelles.

Les médiateurs éducatifs, présents dans soixante-huit collèges, viennent renforcer les dispositifs par leurs interventions auprès des élèves pour gérer les conflits et permettre le dialogue.

L'investissement du conseil général, par collégien, est-il plus important que d'autres collectivités comparables ? Pouvez-vous donner des exemples chiffrés ?

L'investissement du conseil général, pour la politique éducative, est très largement supérieur à celui des autres départements franciliens (122 € dans les Hauts-de-Seine et de 41 € à 3 € pour les autres départements).

Pour l'amélioration des locaux, 70 M€ auront été investis en 2013 pour la réhabilitation des collèges.

Qu'est-ce qui va changer pour les collégiens à la rentrée 2013 ?

À l'exception de quatre collèges qui ne rejoindront le dispositif Environnement numérique des collèges (ENC) qu'en 2014, tous les collégiens bénéficieront du portail d'environnement numérique de travail (ENT).

La rentrée 2013 verra aussi trois collèges expérimenter les tablettes numériques. Des classes nomades de trente tablettes seront mises à leur disposition afin d'aller vers des usages individualisés.

De quelle manière le Département contribue-t-il à intégrer les nouvelles technologies à la vie du collège ?

Le Département prend en charge toute la chaîne des besoins numériques des collèges depuis la connexion internet jusqu'au portail ENT, en passant par la dotation en équipements et la prise en charge de leur maintenance. Le portail ENT permet désormais l'usage quotidien du numérique dans les classes. De plus, l'arrivée progressive du très haut débit dans les collèges permettra de développer de nouveaux usages comme la visioconférence ou le recours plus massif à des contenus multimédia.

Les baladodiffuseurs utilisés en cours de langues, de français, d'histoire ou d'histoire des arts sont des outils performants et très appréciés par les vingt collèges bénéficiaires qui conduisent des projets pédagogiques innovants.

Le conseil général a été volontariste en matière de handicap scolaire. Quelles ont été les initiatives envers ces jeunes ?

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Département mène une politique active pour soutenir l'intégration des jeunes handicapés en milieu scolaire ordinaire.

Les élèves handicapés bénéficient d'une intégration soit individuelle dans une classe, soit collective dans un dispositif spécialisé, l'unité localisée d'inclusion scolaire (Ulis). Avec l'ouverture de quatre nouvelles classes Ulis à la rentrée 2013, la moitié des collèges du département bénéficiera du dispositif.

Pour chaque Ulis, le Département aménage une salle de classe avec mobilier et matériel informatique ainsi qu'une salle de soins. Les élèves fréquentant les Ulis bénéficient aussi de l'ensemble des dispositifs éducatifs et sportifs départementaux. Enfin, de gros investissements sont également réalisés chaque année pour la mise en accessibilité des bâtiments scolaires.



Christiane Barody-Weiss

Vice-présidente chargée des affaires scolaires, des constructions scolaires et de l'enseignement secondaire

Retrouvez dans le supplément d'HDS.mag de septembre-octobre toutes les actions pédagogiques, culturelles et sportives dans les collèges du Département. Le supplément HDS+ est téléchargeable sur www.hauts-de-seine.net

RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR WWW.HAUTS-DE-SEINE.NET

La Lettre bleue publiée, dans chacun de ses numéros, l'ensemble des rapports votés en commission permanente et en séance publique le mois écoulé. Ils sont en consultation sur le site internet du conseil général à l'adresse suivante : www.hauts-de-seine.net/rapports

Pour lire un rapport, il suffit d'inscrire son numéro dans le cadre du moteur de recherche qui s'affiche.

Tous les rapports - à l'exclusion de ceux qui font état de noms propres - sont mis en ligne environ une semaine après leur vote, en fonction de l'accusé de réception de la préfecture.

Vous pouvez également accéder à la rubrique depuis la page d'accueil du site. Il suffit de cliquer sur la rubrique « Votre collectivité ».

COMMISSION PERMANENTE 08.07.13

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

13.306 Information sur les marchés et avenants attribués au mois d'avril 2013 conformément à l'article L.3221-11 du Code général des collectivités territoriales.

13.351 Prestations de réservation, d'acquisition et d'émission de titres de transport et des accessoires aux déplacements professionnels et de formation.

13.356 Transport en autocar des participants à des manifestations organisées par le Département des Hauts-de-Seine.

13.357 Fourniture du vaccin INFANRIX HEXA (6 valences).

13.387 Prestation de traiteur événements réceptions pour le compte du Département des Hauts-de-Seine.

HABITAT

13.281 Attribution d'un concours financier pour la construction de 16 logements locatifs sociaux - Levallois-Perret.

13.285 Attribution d'un concours financier pour la construction de 20 logements sociaux et d'une maison-relais de 28 logements - Issy-les-Moulineaux.

13.282 Attribution d'un concours financier pour l'acquisition en VEFA de 24 logements sociaux - Rueil-Malmaison.

13.284 Attribution d'un concours financier pour la construction d'un foyer d'accueil médicalisé de 28 places - Vaucresson.

13.283 Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile - Attribution de six concours financiers.

13.375 Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat privé.

13.385 Développement de l'offre sociale de logement étudiant sur le site de la résidence universitaire d'Antony et dans les Hauts-de-Seine 2013-2019 - Convention entre l'État, le Département, la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et la ville d'Antony.

13.386 Fin de la délégation des aides à la pierre - Approbation des conventions de clôture et de dispositions diverses.

POLITIQUE DE LA VILLE

13.319 Attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de la commune de Châtenay-Malabry.

13.321 Attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de la commune d'Antony.

13.322 Attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de la commune de Rueil-Malmaison.

13.324 Attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de la commune de Clichy.

13.342 Attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de la commune de Boulogne-Billancourt.

13.343 Attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de la commune d'Asnières-sur-Seine.

13.344 Attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de la commune de Suresnes.

13.345 Attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale des Blagis, communes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux.

13.346 Attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de la commune de Gennevilliers.

13.347 Attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de la commune de Villeneuve.

13.348 Attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de la commune de Colombes.

13.320 Rénovation urbaine - Commune de Boulogne-Billancourt - Approbation de l'avenant n° 1 relatif à la prolongation de la convention du 22 juillet 2011 concernant l'aménagement du Mail Opac dans le cadre du projet de rénovation urbaine du pont de Sèvres.

13.388 Commune de Chaville - Politique de contractualisation - Approbation du contrat de développement Département - Ville de Chaville et attributions de subventions d'investissement et de fonctionnement.

13.389 Commune de Fontenay-aux-Roses - Politique de contractualisation - Approbation du contrat de développement Département - Ville de Fontenay-aux-Roses et attribution de subventions d'investissement.

TRANSPORTS - CIRCULATION - VOIRIE

13.273 Convention de partenariat concernant la transmission de fichiers issus de l'enquête globale transport 2010.

13.274 Aménagement de la route départementale 1 - Acquisition de trois parcelles - Quai Michelet à Levallois-Perret.

13.275 Aménagement de la Route Départementale 1 - Acquisition de deux parcelles - 30-32 quai de Clichy à Clichy-la-Garenne.

13.304 Annulation du règlement de copropriété pour le partage de la parcelle de l'immeuble 65 bis-65 ter avenue de Verdun à Villeneuve-la-Garenne.

13.308 Déclassement des routes départementales et approbation de la convention fixant les modalités de cette municipalisation entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de Meudon.

13.336 Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune de La Garenne-Colombes pour la réalisation des aménagements urbains au droit des constructions de la Zac des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes.

13.335 Tramway entre Antony (Croix-de-Berry) et Clamart (Place du Garde) - Avis sur le projet soumis à la concertation préalable.

13.279 Prolongement du tramway T1 de Saint-Denis à Asnières-Gennevilliers-Les-Courtilles Commission d'indemnisation amiable du 16 avril 2013 - Approbation des propositions.

13.303 Tramway T1 - Immeuble - 65 bis-65 ter avenue de Verdun à Villeneuve-la-Garenne - Indemnité d'expropriation de 2 lots de copropriété.

13.359 Prolongement du tramway T2 de La Défense à Bezons - Commission d'indemnisation amiable du 7 juin 2013 - Approbation des propositions.

13.371 Réalisation du tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay - Commission d'indemnisation amiable du 16 avril 2013 - Approbation des propositions.

13.350 Prolongement de la ligne 4 du métro - Phase 2 - Convention relative à la réalisation de l'opération première convention de travaux.

13.374 Signature du marché complémentaire au marché n° 09-255 pour la réalisation du tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay.

CULTURE - ANIMATIONS CULTURELLES

13.330 Charte de labellisé de l'association Tourisme et Handicaps pour le musée Albert-Kahn.

13.331 Approbation des contrats de licence n° 1 et 2 sur la réutilisation des informations publiques conclus du 1^{er} février au 21 avril 2013.

13.339 Convention de mise à disposition à titre gracieux du parc de la Maison de Chateaubriand pour l'organisation de la soirée d'ouverture du festival Paysages de cinéastes 2013.

13.341 Avenant à la convention de prêt avec la Custodie de Terre Sainte dans le cadre de l'exposition Trésor du Saint-Sépulcre.

13.340 Attribution de subventions d'investissement.

13.376 Attribution de subventions de fonctionnement - Secteur culturel.

13.360 Conventions de parrainage dans le cadre de l'événement « La Défense, Tours Circus 2013 ».

13.369 Cité musicale de l'île Seguin à Boulogne-Billancourt Approbation de l'avenant à l'acte d'acquisition du 2 juillet 2010.

AFFAIRES SCOLAIRES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

13.300 Aide départementale à la demi-pension dans les collèges publics et privés du Département : attribution de subventions complémentaires au titre de l'année scolaire 2012-2013.

13.315 Approbation du recours à la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation de la restauration scolaire dans les collèges des secteurs nord et sud du Département des Hauts-de-Seine.

13.363 Dotations complémentaires pour le chauffage des collèges publics.

13.364 Politique éducative départementale 2013/2014, modalités de mise en œuvre.

13.310 Subventions d'investissement sur critères secteur éducation.

13.327 Convention de mise à disposition hors temps scolaire de la salle de gymnastique départementale affectée au collège Les Vallées à La Garenne-Colombes au profit de la commune de La Garenne-Colombes.

13.366 Autorisation de signer les marchés de travaux (lots 2, 4 et 5) relatifs à la reconstruction d'un gymnase B+ et de 3 logements sis 28 rue des Closiaux à Clamart - Délibération modificative.

PATRIMOINE

13.276 Autorisation de signer le marché relatif à l'entretien horticole du parc des Chanteraines.

13.367 Nanterre parc André-Malraux 39 avenue Pablo-Picasso - Réaménagement de l'aire de service - Signature du marché de maîtrise d'œuvre.

13.307 Fin d'occupation du parc Henri-Sellier, au Plessis-Robinson, par le centre aéré de la ville de Paris.

13.305 Cession à la commune de Nanterre de deux parcelles situées 8 avenue du Général-Gallieni.

13.332 Cessions des crèches de Villeneuve-la-Garenne à la commune de Villeneuve-la-Garenne.

13.377 Vente du château de Bussièrès situé à Meudon et Sèvres.

13.378 Vente de l'immeuble départemental vacant situé 2 rue des Goulvents à Nanterre.

13.379 Vente de l'immeuble départemental vacant situé 1 rue Fernando à Nanterre.

13.380 Acquisition d'un immeuble à Nanterre pour le regroupement des services.

13.349 Autorisation de procéder à la réforme de scooters électriques et thermiques provenant de la direction des parcs et jardins.

13.365 Réforme de vélos tout terrain provenant de la direction des actions sportives.

PROMENADES BLEUES ET VERTES

13.277 Répartition de l'excédent financier du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la coulée verte (Smer) suite à sa dissolution.

URBANISME

13.333 Suppression d'emplacements réservés de voirie - Commune de Rueil-Malmaison.

13.372 Avis du Département des Hauts-de-Seine sur le projet de contrat de développement territorial de la boucle Nord.

EAU ET ASSAINISSEMENT

13.280 Subvention pour la maîtrise des eaux pluviales - Commune de Courbevoie.

13.312 Diagnostic structurel des réseaux départementaux d'assainissement liés au projet de prolongement du tramway T1 sur les communes de Nanterre et Rueil-Malmaison - Autorisation de signer le marché.

13.334 Convention relative à la gestion coordonnée des réseaux syndicaux et départementaux d'assainissement sur le territoire du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée du Ru-de-Marivel.

13.373 Subvention pour la maîtrise des eaux pluviales - Commune d'Asnières-sur-Seine.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.302 Contrat d'apport avec droit de reprise avec l'association « Scientipôle Initiative ».

13.361 Volontariat International en Entreprise (V.I.E.) - Entreprise DENY ALL.

AFFAIRES SOCIALES - FAMILLE AIDE SOCIALE À L'ENFANCE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

13.316 Programme de lutte contre les violences faites aux femmes (FVV 92) - Année 2013 - Subventions aux associations.

13.323 Convention de partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Institut national d'études démographiques (Ined) pour la transmission de données dans le cadre de l'Étude longitudinale sur les adolescents placés (Élap).

13.352 Protocole transactionnel entre le Département des Hauts-de-Seine et madame Jacqueline Laboureur, assistante maternelle.

13.353 Fonds de solidarité logement : conventions de financement des opérateurs (communes, CCAS et associations) en charge de l'accompagnement social lié au logement - Année 2013.

13.354 Programme d'Action Sociale Logement (PASL) - Subventions aux organismes - Année 2013.

13.355 Municipalisation des crèches départementales : approbation des avenants n° 1 et n° 6 aux conventions de municipalisation de Bois-Colombes et des avenants n°1 aux conventions de municipalisation de Fontenay-aux-Roses et de Clamart.

13.381 Avenant n° 2 à la convention de municipalisation des crèches départementales de Gennevilliers.

13.370 Résiliation pour motif d'intérêt général du marché n° 11.446 de formation employé familial pour les bénéficiaires du Revenu de solidarité active domiciliés dans les communes : Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy-la-Garenne, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Suresnes, Villeneuve-la-Garenne.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.286 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Bois-Colombes - Attribution de six subventions de fonctionnement.

13.287 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Meudon - Attribution de cinq subventions de fonctionnement.

13.288 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Vanves - Attribution de onze subventions de fonctionnement.

13.289 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune d'Issy-les-Moulineaux - Attribution de quatre subventions de fonctionnement.

13.290 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Chaville - Attribution de quatre subventions de fonctionnement.

13.291 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune d'Asnières-sur-Seine - Attribution de cinq subventions de fonctionnement.

13.292 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Clamart - Attribution de quatre subventions de fonctionnement.

13.293 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Villeneuve-la-Garenne - Attribution de onze subventions de fonctionnement.

13.294 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Malakoff - Attribution de quatre subventions de fonctionnement.

13.295 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Colombes - Attribution de huit subventions de fonctionnement.

13.296 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Bourg-la-Reine - Attribution de six subventions de fonctionnement.

13.297 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Nanterre - Attribution de treize subventions de fonctionnement.

13.298 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Courbevoie - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

13.299 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Puteaux - Attribution de trois subventions de fonctionnement.

13.311 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Clichy-la-Garenne - Attribution de dix subventions de fonctionnement.

13.313 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Suresnes - Attribution de quatorze subventions de fonctionnement.

13.314 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Gennevilliers - Attribution de onze subventions de fonctionnement.

13.318 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Sceaux - Attribution de huit subventions de fonctionnement.

13.325 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Fontenay-aux-Roses - Attribution de douze subventions de fonctionnement.

13.326 Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Châtenay-Malabry - Attribution de huit subventions de fonctionnement.

13.382 Renouvellement de la convention constitutive du conseil départemental de l'accès au droit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

13.278 Aide départementale pour enfouissement de réseaux d'électricité et de réseaux de communications électroniques (Sipperec).

FINANCES

13.337 Demandes de remise gracieuse portant sur la majoration et les intérêts de retard de la part départementale des taxes d'urbanisme.

RELATIONS INTERNATIONALES

13.383 Subvention pour la construction de la couverture du centre de santé de Gressier (Haïti).

13.384 Subvention de fonctionnement exceptionnelle à la ville de Suresnes pour un projet de promotion de l'agriculture biologique dans le cadre de sa coopération avec Kragujevac (Serbie).

PERSONNES ÂGÉES ET DÉPENDANCE PERSONNES HANDICAPÉES

13.362 Actualisation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison Départementale des Personnes Handicapées » - Protocole d'accord 2013.

SPORTS - JEUNESSE

13.309 Convention de mise à disposition des installations sportives du parc des sports d'Antony par le syndicat interdépartemental Paris-Hauts-de-Seine dans le cadre de Vacan'Sports.

13.328 Conventions de mise à disposition des installations sportives communales dans le cadre du dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine.

13.358 Convention de parrainage dans le cadre de l'événement « le Cross du Figaro 2013 ».

13.329 Renouvellement de la convention de mise à disposition gratuite des installations sportives du pas de tir à l'arc situé dans le parc départemental des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne avec l'association Jeunesse Police 92.

13.301 Manifestations sportives à caractère particulier.

13.317 Subventions sport de Haut niveau et Élite, Centres et écoles de formation, saison sportive 2012-2013.

13.338 Actions sportives scolaires.

13.368 Autorisation de signer le marché relatif à la réalisation de prestations de promotion et de communication avec la SASP Racing Club de France Rugby dans le cadre de la saison 2013-2014.

**LES RAPPORTS VOTÉS LE 16 SEPTEMBRE SERONT PUBLIÉS
DANS LA LETTRE BLEUE D'OCTOBRE
RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR www.hauts-de-seine.net/rapports**

Une autre vision de votre département



RETROUVEZ HDS.MAG SUR TABLETTE NUMÉRIQUE

Téléchargement gratuit sur l'AppStore et Google Play



La Cité musicale dévoilée

L'aménagement de l'île Seguin à Boulogne-Billancourt est entré dans une phase concrète, le 11 juillet, avec la présentation, au conseil général, de la Cité musicale qui sera construite sur la pointe aval.

Projet phare de la Vallée de la Culture dans les Hauts-de-Seine, la Cité musicale en sera « l'un des premiers gestes architecturaux contemporains et en marquera, géographiquement et symboliquement, la porte d'entrée », a expliqué Patrick Devedjian le 11 juillet à l'occasion de la signature du partenariat portant sur la conception, la construction, l'exploitation de cet équipement de 36 500 m². « Il s'agissait, au-delà de l'intérêt départemental, de pallier une carence de la région parisienne, en la dotant d'un équipement tel qu'il en existe dans certaines grandes villes européennes comme Londres, Rome ou Hambourg », a souligné le président du conseil général. Implantée sur une emprise de 2,35 hectares dont le conseil général est propriétaire depuis que la ville de Boulogne-Billancourt la lui a cédée pour un euro symbolique il y a trois ans, la Cité musicale sera constituée de deux éléments majeurs. Un auditorium de mille cent places, non amplifié, « à l'acoustique exceptionnelle », sera d'une part réservé à la musique classique et contemporaine.

Une grande salle de quatre mille places assises sera d'autre part dédiée aux musiques actuelles. Modulable, celle-ci pourra accueillir jusqu'à six mille personnes en configuration assis/debout et sera la seule salle en France capable de proposer jusqu'à six spectacles en quarante-huit heures. Elle comprendra également un pôle d'enregistrement et de salles de répétition, un espace entreprise de 2 660 m² pour l'organisation de colloques, séminaires ou salons, des espaces de restauration et des « commerces à vocation culturelle ». « Il s'agit de créer une scène de loisirs et de pratiques culturelles permanentes pour tous les publics, a expliqué Patrick Devedjian. C'est là un enjeu majeur du concept de la Vallée de la Culture. L'idée de culture pour tous et d'excellence pour chacun, une culture accessible et de qualité, est au cœur de ce projet. » Deux formations musicales seront accueillies en résidence : l'ensemble Insula Orchestra de Laurence Équibey et la Maîtrise des Hauts-de-Seine.

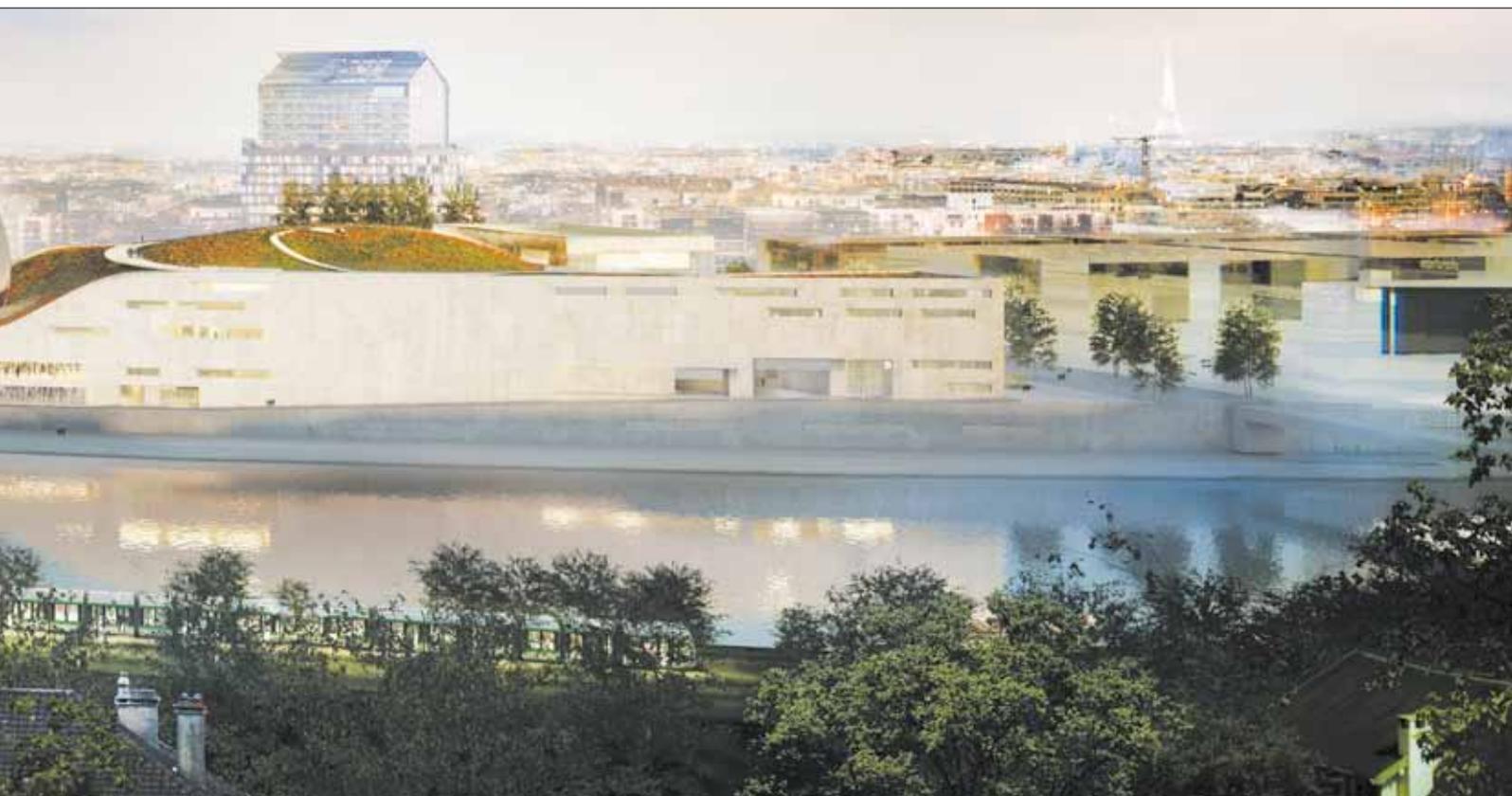
Partenariat public-privé

« L'île Seguin sort enfin du brouillard », s'est félicité Patrick Devedjian. Le conseil général a opté pour un contrat de partenariat public-privé, en raison de « l'ampleur du projet ». « Ce type de contrat présente un certain nombre d'avantages notamment la garantie des délais, l'optimisation des coûts et leur encadrement, une garantie de performances... » a souligné Patrick Devedjian. Le groupement partenaire, Bouygues Bâtiment Île-de-France/Sodexo/Ofi Infravia/TF1, choisi au terme d'un dialogue compétitif lancé en décembre 2011, sera chargé de la conception, de la construction, de l'exploitation, de l'entretien et de la maintenance de l'ouvrage, pendant trente ans.

Il s'est distingué par « un projet très adapté au site et très fonctionnel, ainsi qu'un caractère emblématique remarquable ». Son offre a également été jugée économiquement la plus avantageuse. Le « geste architectural » a été imaginé par le Japonais Shigeru Ban associé au Français Jean de Gastines. Ils ont dessiné un vaisseau blanc épousant les courbes de la pointe aval et surmonté d'une forme ovoïde : l'auditorium. Par souci environnemental, ce « nid » posé sur un plan d'eau est entouré d'une coque de bois tressé sur laquelle est accrochée une grande voile métallique revêtue de plus de mille mètres carrés de panneaux photovoltaïques en rotation autour de l'auditorium pour suivre la course du soleil. « Cette voile donnera un mouvement au bâtiment qui semblera flotter sur un miroir d'eau », a assuré l'architecte japonais.

VIDÉO

Découvrez en image la future Cité musicale sur video.hauts-de-seine.net



Le coût de la construction de cette Cité musicale est estimé à 170 millions d'euros. Les travaux de terrassement commenceront en mars prochain et ceux du bâtiment en juillet. La Cité musicale sera terminée deux ans plus tard en juin 2016. À compter de l'ouverture, environ quatre cents manifestations seront organisées chaque année. La présidence du comité de direction artistique pour la programmation de l'auditorium, une centaine de dates annuelles, a été confiée à

Pierre Lescure, directeur du théâtre Marigny à Paris associé à Olivier Mantéi, directeur adjoint de l'Opéra Comique et co-directeur des Bouffes du Nord. Le conseil général assurera en direct la programmation d'une cinquantaine de levers de rideau chaque année : quarante dans l'auditorium et dix dans la grande salle.

Plus d'informations sur : www.hauts-de-seine.net

Pourquoi un PPP ?

Pour concevoir, construire puis exploiter sa Cité musicale, le conseil général a opté pour un partenariat public-privé. Explications.

> **Le PPP garantit les délais** de développement et de construction grâce au groupement des acteurs. Tous les acteurs de la vie de l'ouvrage travaillent ensemble : architecte(s), bureaux d'études, utilisateurs, constructeur, mainteneur et exploitant œuvrent concomitamment pour définir le meilleur projet.

> **Le PPP permet une optimisation des coûts** du projet grâce à une véritable méthode de gestion du coût global de l'ouvrage qui intègre notamment les frais de maintenance. Une meilleure maîtrise des coûts permet au client public de connaître à l'avance et avec précision le coût d'usage de son équipement et ce, sur la durée du contrat.

> **Le PPP encadre les coûts en construction et exploitation grâce à un engagement exhaustif.** Les risques de dépassement de coûts d'interface sont à la charge du privé (qu'il s'agisse d'une sous-évaluation du budget au stade de la conception, d'erreurs ou oublis de conception, d'interface entre les constructeurs, d'une sous-évaluation des coûts d'exploitation : sous-performance, sur-consommations énergétiques, pannes...).

> **Le PPP garantit des performances** sur la durée du contrat au travers d'une maintenance contractualisée (avec une démarche développement durable), assortie d'un mécanisme de pénalité en cas de non-atteinte de la performance. Le contrat intègre une description des performances dues par l'acteur privé. Leur non-respect pendant les trente années du contrat pourra être sanctionné par l'application de pénalités contractuelles, prélevées sur le loyer. C'est un mécanisme très puissant entre les mains de la personne publique qui diminue les interruptions de service ou les compense financièrement.

> **Le PPP offre un surplus socio-économique** correspondant au fait de réaliser un ouvrage plus rapidement mis à la disposition du public.

Enfin, le PPP intègre des engagements du partenaire privé sur l'insertion sociale et la part de chiffre d'affaires confiée à des PME.

Protection maternelle et infantile : une priorité

La PMI est l'une des compétences obligatoires du conseil général. Objectif : veiller au bon développement des enfants et prévenir les problématiques médico-sociales des futures et jeunes mères.



Afin de satisfaire à ces missions, la loi impose aux Départements un certain nombre d'obligations vis-à-vis de la population : organiser des consultations prénatales, organiser des consultations pour les enfants de moins de six ans, doter d'une puéricultrice (ou à défaut une infirmière) pour 250 naissances ; doter d'une sage-femme pour 1 500 naissances.

Mais dans les Hauts-de-Seine, le conseil général propose un service à la population allant au-delà de ces préconisations. Ainsi, le Département réalise près de deux fois plus de consultations que prévues par les textes : 25 demi-journées par semaine de consultations prénatales et de planifications pour 100 000 habitants contre seize exigées par la loi, et deux - au lieu d'une - demi-journées par semaine de consultations infantiles, pour 200 enfants...

Par ailleurs le département est doté de 152 puéricultrices et/ou infirmières pour 25 000 naissances, soit 50 % de plus que l'obligation réglementaire, et 21 sages-femmes soit 20 % de plus que ce qu'exigent les textes.

De ce point de vue, l'action du conseil général et les moyens consacrés dans ce domaine sont parfaitement comparables à ceux des départements d'Île-de-France. En revanche, ses résultats sont bien supérieurs : le taux de mortalité infantile dans les Hauts-de-Seine, 3,3 ‰, est un des plus bas de la région avec Paris et les Yvelines. Il est également inférieur aux moyennes régionales (3,7 ‰) et nationales (3,6 ‰).

Plus spécifiquement sur les communes de Villeneuve-la-Garenne et de Gennevilliers, les moyens consacrés par le Département à la politique de PMI permettent même de réaliser plus du double de consultations que le nombre imposé par les textes.

« La politique de Protection maternelle et infantile est pour le conseil général des Hauts-de-Seine une véritable priorité, souligne la vice-présidente chargée des affaires sociales, Marie-Laure Godin.

C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris depuis trois ans un projet d'ampleur au sein des services de PMI afin de s'adapter aux évolutions de la société et de ses usagers dans la perspective de toujours mieux protéger les personnes les plus vulnérables ».

En cinq ans, le budget de fonctionnement consacré à cette politique est d'ailleurs passé de 44,9 M€ annuels à 54,4 M€.

La politique de Protection maternelle et infantile des Hauts de Seine en quelques chiffres :

- > un budget de fonctionnement à 54,4 M€ (44,9 M€ en 2008),
- > 25 000 naissances annuelles,
- > 152 puéricultrices et/ou infirmières en 2013 (soit 50 % de plus que l'obligation réglementaire),
- > 21 sages-femmes en 2013 (soit 20 % de plus que ce qu'exigent les textes),
- > 25 demi-journées par semaine de consultations prénatales et de planifications pour 100 000 habitants (soit deux fois plus que ce qu'exigent les textes),
- > 2 demi-journées par semaine de consultations infantiles pour 200 enfants (soit deux fois de plus que ce qu'exigent les textes),
- > un des taux de mortalité infantile le plus bas 3,3 ‰. Il est inférieur aux moyennes régionales (3,7 ‰) et nationales (3,6 ‰),
- > en moyenne, il y a un centre de PMI à 900 mètres de chez soi.

1,203 M€

C'est le montant de la subvention allouée par le conseil général pour financer la construction du nouveau poste de police municipale d'Asnières.

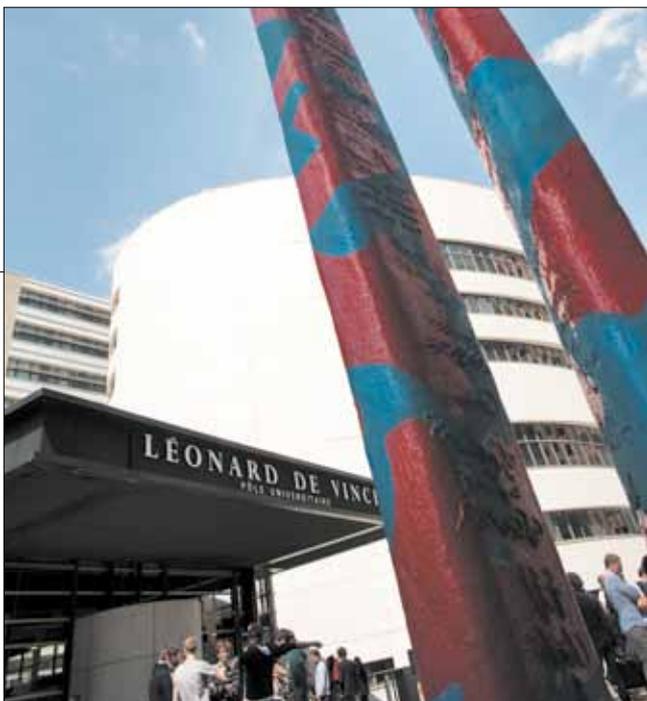
L'avenir de Léonard-de-Vinci en question

Le conseil général étudie plusieurs pistes pour l'avenir du pôle universitaire Léonard-de-Vinci.

À l'issue d'un débat au conseil général sur la gestion du pôle universitaire Léonard-de-Vinci, le 21 juin dernier, Patrick Devedjian a estimé qu'il n'y avait plus désormais que « deux options » pour l'avenir de cet établissement d'enseignement supérieur créé en 1995 à La Défense à l'initiative du conseil général. « Nous ne pourrions pas donner l'année prochaine une subvention équivalente à celle de cette année, a-t-il souligné. Il faudra soit favoriser l'émergence d'un pôle d'enseignement, en cédant, les locaux, par exemple pour un euro symbolique à la condition de maintenir la vocation initiale du site, soit vendre ce bâtiment remarquablement situé en fonction de l'offre la plus intéressante pour le Département ».

Une étude de potentiel du site doit être lancée. Elle devra « envisager toutes les possibilités et proposera des scénarisations de ces solutions prenant en compte les aspects techniques, juridiques et financiers ».

Pas d'inquiétude pour les étudiants cependant. Après la reprise en gestion directe par le conseil général de l'ensemble immobilier du pôle universitaire le 1^{er} janvier 2013, Patrick Devedjian avait demandé un état des lieux qui a donc été communiqué le 21 juin à l'assemblée départementale. Ce rapport précise que « dans le cas d'une évolution du site vers d'autres destinations, différente de celle de l'accueil d'établissements d'enseignement supérieur, un délai de 3 à 5 ans sera nécessaire afin de prendre en compte les délais de fin des études pour les scolarités déjà commencées par les étudiants ou leur déménagement vers des sites alternatifs ».



Une convention pour le logement étudiant

Le conseil général et l'État se sont engagés à produire 4 200 logements étudiants dans le département d'ici 2019.

Une nouvelle convention pour le développement de l'offre sociale de logement étudiant dans le département a été signée au début de l'été par le président du conseil général Patrick Devedjian et le préfet des Hauts-de-Seine Pierre-André Peyvel pour la période 2013-2019. Elle vient prolonger le protocole signé en octobre 2008 entre le conseil général et le ministère de l'Enseignement supérieur qui courait jusqu'à fin 2013 avec un objectif de 3 000 logements étudiants. Cet accord porte notamment sur la restructuration de la résidence Jean-Zay à Antony. « 1 080 logements seront réhabilités ou reconstruits sur le site de la résidence Jean-Zay à Antony », explique Georges Siffredi, vice-président du conseil général chargé de la politique de la ville et président de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, responsable de la maîtrise d'ouvrage. Le projet de réhabilitation du bâtiment A, piloté par l'architecte Jean Nouvel, a reçu une subvention du conseil général de cinq millions d'euros. Les nouveaux logements seront autonomes et d'une surface minimale de 16 m², les loyers y seront plafonnés à 19 euros le m². « Jusqu'à présent, la résidence était fermée sur elle-même et se dégradait, souligne Jean-Yves Sénant, maire d'Antony. Construire 1080 logements étudiants permettra à la ville d'aménager un nouveau quartier de 10 hectares environ, qui intégrera 500 logements de famille en plus des appartements destinés aux étudiants. » 1 200 autres logements étudiants seront construits pour compenser ceux de la RUA, en privilégiant l'agglomération des Hauts-de-Bièvre et les communes voisines, ainsi que 3 000 logements en plus, soit la production de 4 200 logements sociaux pour étudiants au total dans le département d'ici 2019 avec un objectif intermédiaire de 3 000 logements au 1^{er} mai 2017. Sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine depuis 2008, 2 100 logements ont été décomptés dans l'objectif du premier protocole, dont près de 1 340 doivent être livrés pour cette rentrée.

Albert-Kahn labellisé

Le musée Albert-Kahn à Boulogne vient d'obtenir, pour sa galerie d'exposition, trois labels délivrés par l'association Tourisme et Handicaps, pour les handicaps moteur, auditif et mental.

Au-delà des travaux d'accessibilité, des outils adaptés ont été mis en place pour répondre aux attentes des visiteurs en situation de handicap et leur permettre ainsi l'autonomie dans la découverte des collections. Le musée propose des activités accessibles à tous les publics dont le public malvoyant. Un livre d'accompagnement « Les jardins au fil des sens » permet une visite sensorielle du site, selon un parcours prédéfini.

Les trois musées départementaux (Albert-Kahn à Boulogne-Billancourt, le Domaine de Sceaux et la Maison de Chateaubriand à Châtenay-Malabry) mettent en œuvre des actions selon leurs spécificités (livrets d'accueil adaptés, visites thématiques pour certains types de handicaps...).

Le conseil général recrute

Mettez vos compétences au service de grands projets

■ Un analyste financier

Sous la responsabilité du chef de service du budget en charge du secteur Éducation Culture Bâtiment, vous êtes chargé(e) du dialogue de gestion avec les différents gestionnaires durant les phases de préparation et d'exécution du budget.

Profil : expérience dans le domaine des finances publiques locales et des marchés publics ; maîtrise de la nomenclature comptable M52 ; connaissance du progiciel financier Grand Angle ; bonne maîtrise d'Excel ; sens de l'analyse.

Réf : 79 HB.CL.13.123 - Poste basé à Nanterre

■ Des responsables de centre de PMI

Placé(e) sous l'autorité du cadre coordinateur de PMI, vous êtes chargé(e) d'organiser les activités du centre de PMI et de participer à la mise en œuvre de projets départementaux de prévention et de promotion de la santé de la famille et de l'enfant.

Profil : titulaire du diplôme d'État de puéricultrice ; expérience confirmée en PMI notamment en protection de l'enfance ; sens du travail en équipe ; rigueur et organisation ; qualités rédactionnelles.

Réf : 79 OS.CG.13.68, 79 OS.CG.13.69
Postes basés à Gennevilliers

■ Un chargé de travaux

Au sein de l'unité ouvrages d'art et équipements de la voirie, en charge du suivi du patrimoine des 250 ouvrages d'art et murs de soutènement appartenant au Département, vous êtes chargé(e) de travaux dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : route, génie civil, ouvrages d'art, éclairage public et signalisations, démolitions et libérations des emprises.

Profil : maîtrise des techniques d'infrastructures en milieu urbain : génie civil, circulations douces, environnement ; connaissances du fonctionnement des marchés publics et de la comptabilité publique ; maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Exploitation d'Autocad) ; titulaire du permis B.

Réf : 79 SR.AM.12.64 - Poste basé à Boulogne-Billancourt

■ Un auditeur

Vous conduisez et réalisez des missions d'audit au sein des services départementaux et des organismes qui leur sont rattachés, et assurez le suivi des préconisations formulées à l'issue de chaque mission.

Profil : formation supérieure dans le domaine de l'audit ; connaissances dans les domaines du droit, des finances publiques et de la comptabilité privée (association, Sem...); qualités rédactionnelles, maîtrise des techniques de conduite d'entretien et de réunion ; capacité de synthèse ; maîtrise des logiciels Word, Excel, PowerPoint ; sens de l'écoute et du travail en équipe, discrétion, diplomatie et disponibilité.

Réf : 79 HB.CG.13.49 - Poste basé à Nanterre

■ Un technicien PC Siter

Au sein d'une équipe de 12 personnes, centrée autour d'un PC de régulation des feux tricolores relié aux 120 carrefours les plus importants des routes départementales (trafic de 30 000 à 50 000 véhicules/jour), vous aurez la charge de la gestion quotidienne des anomalies, de l'entretien préventif et curatif des contrôleurs de feux pilotés par une version nouvelle et performante de l'outil de gestion (Siter II).

Profil : formation spécifique à la maintenance des équipements du Siter II et à l'élaboration des fiches de procédures pour la maintenance de niveau 1 des bases de données (sauvegarde) ; formation spécifique sur les équipements de régulation du trafic (contrôleur de carrefour) ; connaissance des procédures administratives et des marchés publics ; disponibilité (astreinte dans le cadre de la viabilité hivernale).

Réf : 79 SR.AM.12.239 - Poste basé à Boulogne-Billancourt

Adressez votre candidature et votre curriculum vitae

par courriel : recrut@cg92.fr ou par courrier : Monsieur le Président du Conseil général - Hôtel du Département - Département Ressources Humaines et Modernisation Service Emploi-Effectifs - 2/16 bd Soufflot - 92015 Nanterre cedex. Indiquez la référence afférente au poste.

Vous retrouvez le contenu détaillé de toutes nos offres d'emploi sur www.hauts-de-seine.net

La Lettre bleue est publiée par la direction de la communication du conseil général des Hauts-de-Seine.

Directeur de la publication : Muriel Hoyaux

Rédaction : Virginie Rapin, Florence Mazet, Émilie Vast - **Mise en page** : Frédéric de Tarlé

Crédits photos : CG92 / Service Photo ou DR - **Diffusion** : Annie Poirier (comdiffusion@cg92.fr)

www.hauts-de-seine.net

Dépôt légal : Juillet 2008 - ISSN : 1964-9304 - Imprimé sur papier recyclé

Suivez-nous



Vous souhaitez vous abonner gratuitement à **La Lettre bleue**, écrivez à Annie Poirier
Courriel : comdiffusion@cg92.fr
Tél. : 01 41 37 10 88